



Demande de propositions de la FCRC pour le printemps 2022

Depuis plus de 40 ans, la Fondation canadienne pour la recherche en chiropratique (FCRC) favorise l'excellence en recherche et appuie le travail essentiel de la communauté canadienne de la recherche en chiropratique. La Fondation est fière d'avoir dépassé, en mars dernier, la barre de 1 000 000 \$ en financement sous la forme de subventions pour six projets de grand intérêt menés par des chercheurs canadiens en début de carrière.

Pour souligner ce jalon important, la FCRC a le plaisir d'annoncer sa demande de propositions (DP) du printemps 2022, dont les subventions totaliseront 240 000 \$. Cette demande s'adresse aux chercheurs et aux cliniciens en chiropratique, et à ceux des domaines connexes en soins de santé, qui répondent à nos critères d'admissibilité.

Les subventions de la FCRC sont offertes grâce à la grande générosité de l'Association chiropratique canadienne et de nos associés des provinces, qui représentent des cliniciens de tout le Canada. La FCRC tient aussi à remercier tous les particuliers, ces visionnaires de la chiropratique, pour leurs dons qui témoignent de leur fort engagement personnel envers la recherche nationale fondée sur des données probantes.

Détails de la demande de propositions du printemps 2022 :

La FCRC a le plaisir d'annoncer sa demande de propositions du printemps 2022, qui s'adresse aux chercheurs et aux cliniciens en chiropratique, et à ceux des domaines connexes en soins de santé. Le total des subventions qui seront octroyées à cette occasion est d'environ **240 000 \$**. La subvention minimale est de **5 000 \$** par projet.

Remarque : Nous encourageons les candidats éventuels à examiner notre [FAQ](#) récemment mise à jour qui contient de nouveaux renseignements susceptibles de les aider à préparer leurs propositions.

Notre comité de recherche sollicite des propositions portant sur un large éventail de sujets. Pour être pris en considération dans le cycle de financement du printemps 2022 de la FCRC, votre projet doit :

- Être réalisé par des chercheurs qui sont membres en règle de leur association professionnelle et satisfaire à tous les autres critères d'admissibilité :
 - Au moins un membre canadien résidant au Canada dans l'équipe
 - Un titulaire de doctorat, souhaitable mais non nécessaire si l'équipe peut attester d'une expérience suffisante en matière de recherche et de publication, et d'un soutien institutionnel
 - Un responsable de projet canadien est souhaitable, mais non obligatoire
- Montrer clairement sa pertinence et ses retombées potentielles pour les patients, les décideurs, la profession chiropratique et/ou les partenaires en soins de santé. Il peut s'agir notamment de ce qui suit :
 - Étudier les lacunes dans les connaissances actuelles.
 - Élargir la portée d'études existantes de façon significative.
 - Apporter un nouveau point de vue ou une utilisation novatrice de la technologie.
 - Étudier les questions de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI) ou d'autres aspects importants de la santé ou de l'intersectionnalité.

- Refléter *obligatoirement* au moins une des Priorités nationales de recherche de la FCRC : recherche fondamentale, recherche clinique, systèmes de santé et santé publique.
- Recourir à des méthodologies bien conçues, à une supervision appropriée et à un soutien institutionnel efficace (fortement encouragé).
- Respecter tous les paramètres décrits dans la **demande de propositions du printemps 2022**.
- Être reçu par la FCRC avant 23 h 59 le **mercredi 18 mai 2022**.
- Être mené conformément aux lignes directrices juridiques, réglementaires et éthiques canadiennes.
- Être admissible à la publication dans une revue agréée révisée par les pairs.

Comment soumettre une proposition

Pour garantir l'accès uniforme pour tous à la demande de propositions et favoriser l'attribution des subventions en temps opportun, la FCRC utilise un processus simple en trois étapes. Avant de soumettre votre proposition, veuillez lire attentivement la présente **demande de propositions** et les critères d'admissibilité qui y sont associés.

Étape 1 : Lettre d'intention

- Les candidats à l'obtention de subventions soumettent une brève lettre d'intention qui décrit leur proposition, y compris le résumé du concept de leur projet, les résultats prévus et le montant de financement demandé.
- Les lettres d'intention doivent respecter les normes de présentation et les instructions ci-dessous.
- Les lettres d'intention doivent être reçues avant 23 h 59 le **mercredi 18 mai 2022**.

Normes de présentation de la lettre d'intention

- La lettre doit être rédigée en anglais avec l'en-tête de votre institution.
- Elle ne doit pas dépasser deux pages recto présentées à simple interligne, en police de caractères Calibri 11 et avec des marges d'un pouce et une numérotation en bas de page.
- La première page doit inclure :
 - le titre du projet;
 - le concept général de la recherche;
 - le nom du candidat, son diplôme, ses coordonnées et son affiliation professionnelle;
 - le montant de la subvention demandée
- La deuxième page doit contenir le résumé de la recherche, qui doit décrire la portée, l'objectif, la méthodologie et l'hypothèse du projet ainsi que le contenu du travail proposé. Veuillez indiquer les retombées anticipées de cette recherche et en quoi celle-ci est importante pour l'amélioration des connaissances dans un ou plusieurs domaines d'intérêt de la FCRC (recherche fondamentale, recherche clinique, systèmes de santé et santé publique).
- Les documents à l'appui, comme les publications révisées par les pairs ou l'information biographique, sont facultatifs et peuvent être fournis en pièces jointes (maximum de deux pages).
- Les propositions doivent être datées et signées par le candidat principal.
- Les propositions signées doivent contenir les déclarations suivantes : « We/I confirm, that to the best of our/my knowledge, this LOI submission is accurate. We/I also certify all identified investigators will fully participate in the proposed work. We/I have read and understood the most recent CCRF *Request for Proposal and Letter of Intent Guidelines*. » (Je/Nous confirme/confirmons que, à ma/notre connaissance, cette soumission par lettre d'intention est exacte. Je/Nous certifie/certifions que tous les chercheurs mentionnés participeront pleinement au travail proposé.

J'ai/Nous avons lu et compris les plus récentes directives sur la demande de propositions et sur la lettre d'intention de la FCRC.)

Instructions relatives à la soumission

- **Un seul fichier PDF** contenant la lettre d'intention et tous les documents à l'appui doit être envoyé par courriel à info@chiroresearch.ca au plus tard le **mercredi 18 mai 2022** à 23 h 59.
- Le fichier PDF doit porter le nom suivant : « LOI_Nom du candidat principal_Établissement_Année » (p. ex., LOI_Harris_University of Toronto_2022).
- Un courriel de confirmation sera envoyé dans les 72 heures suivant la réception.

Étape 2 : évaluation

L'évaluation des propositions est supervisée et gérée par le comité de recherche de la FCRC.

- Nous évaluerons toutes les lettres d'intention.
- Seuls les projets sélectionnés qui correspondent aux objectifs et aux domaines d'intérêt décrits dans la présente demande de propositions pourront faire l'objet d'une demande de subvention.
- Nous informerons tous les candidats du statut de leur projet. Nous aviserons tous ceux qui ne sont pas invités à présenter une demande de subvention qu'ils n'obtiendront pas de subvention pour le présent cycle de financement.

Étape 3 : demande de subvention

La FCRC se fondera sur les lettres d'intention pour sélectionner les équipes appelées à présenter une demande de subvention.

- La demande de subvention devra inclure une lettre d'accompagnement, une vue d'ensemble du projet, les phases et le calendrier, la demande de financement, les antécédents et qualifications du demandeur, des références, les autres sources de financement (prévues et confirmées) et les éléments multimédias, le cas échéant.
- Pour les demandes de subventions supérieures à 10 000 \$, une présentation de 30 minutes par vidéoconférence pourrait être requise.
- Les montants inscrits dans la lettre d'intention et dans la demande de subvention sont généralement identiques. Si la demande de subvention mentionne un montant plus élevé, le demandeur devra justifier cette augmentation.
- Le conseil d'administration de la FCRC approuve les recommandations de subvention finales.
- Les demandeurs recevront une lettre précisant le statut de leur demande :
 - Aucune subvention octroyée pour le présent cycle de financement
 - Subvention approuvée conformément aux conditions standards de la FCRC

Dates importantes

- La lettre d'intention doit être reçue au plus tard le **mercredi 18 mai 2022** à 23 h 59.
- Les candidats seront informés par la FCRC s'ils ont été choisis (sur la base de leur lettre d'intention) pour présenter une demande de subvention au plus tard le **lundi 30 mai 2022**.
- Les décisions relatives aux subventions devraient être prises à la fin de septembre 2022.

Des questions? Veuillez écrire à info@chiroresearch.ca

FAQ pour la demande de propositions du printemps 2022

<p>À quelle fréquence publiez-vous des demandes de propositions?</p>	<p>La FCRC publie deux demandes de propositions par année : une demande de portée générale (printemps) et une demande plus spécialisée (automne). Les critères de chaque demande de propositions varient. Veuillez prendre connaissance des détails avant de soumettre une proposition.</p>
<p>Quelle est la fourchette des montants de subventions que la FCRC accepte d'examiner?</p>	<p>En règle générale, les subventions individuelles varient de 10 000 \$ à 60 000 \$ selon la nature du projet et le total des fonds disponibles pour chaque demande de propositions.</p> <p>Les demandes pour des montants plus élevés seront prises en considération si le ou les candidats peuvent démontrer la valeur exceptionnelle associée à leur projet.</p> <p>Vous trouverez des détails sous l'onglet Subventions lorsqu'une demande de propositions est en cours.</p>
<p>Quels types de projets reçoivent du financement de la FCRC?</p>	<p>La FCRC sollicite des propositions de projets de recherche sérieux sur le plan scientifique et qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • portent sur au moins une des quatre priorités nationales de recherche de la FCRC; • ont une incidence éprouvée sur un ou plusieurs des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none"> - les patients, - la profession chiropratique, - les décideurs, - les partenaires; • développent de manière significative des sujets de recherche existants ou démontrent une perspective nouvelle; • offrent une excellente valeur par rapport au montant demandé.
<p>La FCRC finance-t-elle intégralement tous les projets approuvés?</p>	<p>Dans la plupart des cas, la FCRC assure le financement intégral des projets.</p> <p>Les propositions qui incluent d'autres sources de financement confirmées ou en attente sont les bienvenues. La FCRC peut accorder un financement partiel dans des circonstances particulières.</p>
<p>Qui peut soumettre une proposition?</p>	<p>Tous les chercheurs qui sont membres en règle de leurs associations professionnelles. Remarque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un doctorat est souhaitable, mais non nécessaire si l'équipe peut attester d'une expérience suffisante en matière de recherche et de publication, et d'un soutien institutionnel. • Au moins un membre canadien résidant au Canada doit faire partie de l'équipe. • Un responsable de projet canadien est souhaitable, mais non obligatoire. • Un titre de docteur en chiropratique (DC) est un atout, mais n'est pas obligatoire.

Quel est le délai maximal pour la réalisation du projet?	La FCRC préfère que les projets soient terminés dans 18 mois ou moins. Les propositions demandant un délai plus long seront examinées si elles sont accompagnées d'une justification appropriée.
Quels sont les critères d'évaluation des projets proposés?	<p>Notre comité de recherche examine chaque proposition qui respecte les critères de la demande de propositions au moyen d'un outil d'évaluation exclusif. La FCRC étant ouverte à recevoir un large éventail de propositions, nous ne publions pas de directives précises sur le contenu.</p> <p>Par le passé, les propositions choisies avaient montré une excellente valeur par rapport au montant demandé, une perspective nouvelle et une grande pertinence pour le progrès de la profession et des soins en chiropratique.</p> <p>Un financement ou une participation supplémentaire de la part de l'établissement d'enseignement du candidat est souhaitable, mais non obligatoire.</p>
Les candidats dont la proposition ne sera pas retenue recevront-ils des commentaires?	Aucun commentaire n'est envoyé en réponse aux lettres d'intention. La FCRC fournira un bref commentaire écrit aux demandeurs de subvention non retenus s'ils en font la demande par écrit.
Soutien supplémentaire au projet	Le Comité de recherche de la FCRC accueille favorablement les projets qui bénéficient d'autres sources de financement confirmées et de la participation d'établissements d'enseignement supérieur. Cela s'applique en particulier aux projets dont le budget est élevé ou la durée prolongée. Veuillez noter que le financement ne couvre pas les frais administratifs et/ou les frais généraux des établissements d'enseignement supérieur.
Existe-t-il des restrictions concernant l'achat d'équipement, les déplacements, le salaire, etc.?	Le comité de recherche comprend que chaque proposition est unique et que des résultats importants peuvent découler de divers types d'investissements. Toutefois, la plupart des demandes de subventions retenues sont axées sur les dépenses directement liées à la réalisation du projet.
Qu'est-ce que la FCRC ne finance pas?	<ul style="list-style-type: none"> • Bourses d'études et postes universitaires • Campagnes générales de collecte de fonds • Fonds de dotation • Activités de politique partisane • Fonds d'urgence • Activités religieuses
Quelle est la composition du comité d'évaluation des propositions?	Nos propositions sont examinées par notre comité de recherche, qui est composé de cinq (5) responsables bénévoles : les docteurs Richard McIlmoyle (président), Shawn Thistle, Aaron Puhl, Katherine Hood et Peter Shipka. Le comité de recherche est appuyé par le directeur général de la FCRC, Robert Harris, et la spécialiste du marketing et des communications, Lisa Denvir.
Les responsables de projet doivent-ils	Non. La FCRC accepte les propositions provenant de tous les chercheurs qui sont membres en règle d'une association professionnelle reconnue.

<p>être membres de l'Association canadienne de chiropratique (ACC)?</p>	
<p>Approbation éthique</p>	<p>S'il y a lieu, la FCRC exige l'approbation des projets en matière d'éthique. L'obtention de cette approbation est l'entière responsabilité du candidat. La preuve d'approbation est exigée pour tout décaissement de fonds de la FCRC, sauf dans le cas de projets pour lesquels une approbation en matière d'éthique n'est pas requise.</p>
<p>La FCRC finance-t-elle des produits commercialisés?</p>	<p>La FCRC examinera des propositions qui étudient l'efficacité ou l'impact de produits ou services commerciaux, à condition que des normes de recherche appropriées soient appliquées et qu'il soit démontré que ces recherches procureront des avantages globaux aux patients et/ou à la profession.</p> <p>La FCRC n'agit pas comme incubateur pour de nouveaux produits et ne finance pas d'études principalement destinées à soutenir la commercialisation d'un produit ou service commercial.</p> <p><u>Veillez communiquer avec nous avant d'envoyer vos propositions si vous avez des questions concernant une proposition qui inclut une composante commerciale.</u></p>